

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par
Mme Khedher

ARTICLE 5

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Par son lien direct avec le chef de service et son statut de manager de proximité, le cadre de santé tient un rôle stratégique au sein des services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir dans la loi la place essentielle que tiennent les cadres de santé dans les services.

Leur positionnement en proximité directe avec le chef de service et les équipes paramédicales leur permet de faire le lien entre les décisions prises et leur bonne compréhension et application dans les services.